

Le secrétariat permanent valide ses documents de travail

La rencontre statutaire tenue à Lomé, du 22 au 24 mai 2024, fut pour les membres du RAFPRO, l'occasion d'examiner et d'adopter plusieurs documents de travail. Ils ont en effet examiné le rapport des activités menées au cours de l'année 2023 et passé en revue le plan de travail et le budget prévus au titre de 2024. Les questions relatives au fonctionnement du Réseau de même que le plan de formation des agents des Fonds au titre de 2024 ont été également examinés.

C'est M. Rodrigue Dodji FONGBEMI, en qualité de Président du Comité des Experts, qui a eu le privilège de présenter, à l'assemblée générale, le rapport de la réunion du comité des experts. Tenu les 20 et 21 mai 2024 à l'hôtel "La Concorde de Lomé", juste à la veille de l'assemblée générale, le conclave des experts s'est essentiellement consacré à l'examen des documents à adopter en assemblée générale.

Ainsi la synthèse desdits travaux présentée à l'assistance a-t-elle porté sur le rapport d'activités et celui financier de l'année 2023, le plan de travail et le budget annuel 2024 ainsi que sur la tranche annuelle 2024 du plan triennal de formation 2023- 2025. Les observations et échanges suscités par cet exposé sont entre autres liés à la reprogrammation de formations déjà réalisées, la nécessité de revoir le profil des personnes devant bénéficier de formation sur "l'élaboration du plan de formation" et "la mise en œuvre d'un plan de communication efficace". Des participants ont par ailleurs souhaité la programmation de thématiques transversales de formation et l'actualisation de la liste des institutions et fonds devant accueillir les formations.

Quant au rapport financier, les préoccupations soulevées ont touché au recrutement du personnel du PROFOR, à la distinction à faire entre les comptes du RAFPRO et du PROFOR, aux dépenses effectuées sur le compte "Charges", à la nature du Magazine produit par le RAFPRO et à l'assurance maladie du personnel du Secrétariat permanent. Au terme des clarifications apportées par le Secrétaire Permanent et autres acteurs, le rapport des travaux du comité des experts a été adopté.

Notons que le rapport du Commissaire aux comptes, articulé autour de l'examen des comptes du RAFPRO au niveau de Bamako et de Cotonou, et les immobilisations ont été présentés et adoptés.